

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de Pontault-Combault -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Finances publiques
--	--------------------------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 04/2023
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : : D.S.I.L 2023 : Demande de subvention dans le cadre de travaux de modernisation des installations des éclairages publics

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n°16/2020 du 2 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du 6 Octobre 2022 portant sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2023,

VU le budget primitif,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire à la fois de réduire la consommation énergétique mais aussi d'assurer un meilleur confort et une sécurité accrue auprès des riverains

DECIDE :

Article 1 : De procéder à la modernisation des installations des éclairages publics pour un montant de 750000 € HT,

Article 2 : D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne en vue d'aider au financement de ces travaux.

Article 3 : La demande de subvention porte sur un montant de 50 % du coût du projet, estimé à 750000 € HT, soit un montant prévisionnel de subvention de 375000 € ,

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie. Expédition en sera faite à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Fait à Roissy-en-Brie,
le 03/01/23

Par délégation du conseil municipal,
le Maire,




François BOUCHART